Jacquenier, cité par Carpentier, dit en parlant de l'avortement :

" Une congestion active ou passive est une cause fréquente de l'avortement ; elle excite les contractions utérines et détermine des extravasations entre le placenta et l'utérus."

C'est dans l'avortement où la cause première est soit l'irritation, soit la congestion utérine que le Viburnum donne les meilleurs résultats, car lorsque l'avortement est causé par une affection de l'ovum, ou des annexes, le cas est différent, et l'emploi du Viburnum ne serait pas à mon point de vue approprié. Ce que l'on a observé, c'est que dans les cas d'avortements causés par l'irritabilité uterine et les congestions, dès que l'on emploie le Viburnum, les contractions uterines cessent, l'irritabilité disparaît et la grossesse continue son cours sans accidents.

Les observateurs qui ont étudié les effets thérapeutiques du Viburnum lui accordent des propriétés particulières ; propriété d'être sedatif-tonique et l'on prétend même que son action sur les fibres uterines est meilleure que celle l'opium.

Comme je l'ai dit plus haut, l'usage du Viburnum ne date pas d'hier, car en 1866, Phares en préconisait l'emploi (*Atlanta Medical Journal*) comme anti-abortif.

Avant que Phares eut connu les qualités médicales du Viburnum, les planteurs du sud et les Indiens en connaissaient les propriétés. Les planteurs l'employaient pour empêcher les femmes nègres de s'avorter. Ces femmes, afin de se soustraire à la grossesse, se servaient du Gossypium, *racine de cotonnier*, pour se faire avorter.

Phares rapporte dans son Mémoire, que les planteurs lui disaient, que depuis qu'ils employaient le Viburnum Prunifolium les femmes esclaves n'avortaient plus.

Griffin, " Medical Age " nous dit que l'on connaissait les propriétés anti abortives du Viburnum chez les Indiens et rapporte un cas à ce sujet.

Maintenant je continuerai à donner les observations de plusieurs médecins américains et autres à l'appui de l'avance fait au sujet des propriétés thérapeutiques du Viburnum.

J. H. Wilson, médecin accoucheur de l'Hôpital de la charité (Medical Age, page 4, 1886), attribue au Viburnum une action sedative, action qui a lieu sur les fibres utérines, " fibres musculaires " et aussi une action tonique. Il donne les résultats de l'observation de quinze cas d'avortements traités par le Viburnum (*Liverpool Medical et Chirurgical Journal* 1886) et dit avoir empêché l'avortement de se produire dans chaque cas.

Le docteur Ivan Lwooff, donne comme résultats de son expérience, l'observation suivante : Quinze cas d'avortement dont six étaient habi-